

# Conditions Générales de Vente Atlantis Multimédia

Version 7. En date du vendredi 08 juin 2010

## **Atlantis Multimédia SARL**

9 rue Gustave Ricard

13006 Marseille

Tel. 04 88 66 17 43

Mail [contact@atlantismultimedia.fr](mailto:contact@atlantismultimedia.fr)

<http://www.atlantismultimedia.fr>



  
M U L T I M É D I A

Internet - Video - Image - Print - Formation - Référencement

## Terminologie

### **Atlantis Multimédia**

Désigne ici, par son nom commercial, l'entreprise individuelle Atlantis Multimedia SARL au capital social de 7500 €, dirigée par Raphaël Couloud, dont le siège social se situe à Marseille 9 rue Gustave Ricard Marseille, enregistré sous le numéro 520 343 559 au R.C.S de Marseille dont le code APE est 6201Z.

### **Client**

Toute personne physique ou morale ayant souscrit un bon de commande auprès d'Atlantis Multimédia.

### **Site Web**

Ensemble de pages Web et d'éventuelles autre ressources du World Wide Web, hyperliées en un ensemble cohérent ayant une adresse Web et conçu pour être consulté avec un navigateur Web.

### **Hébergement**

Mise à disposition d'un espace disque où sont enregistrés les éléments constitutifs du site web et donnant libre accès en lecture à cet espace disque.

### **Nom de domaine**

Identifiant unique lié à une entité dont les ordinateurs sont reliés au réseau internet.

### **Email**

Courrier électronique (ou courriel). Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoi ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau.

### **Bande passante**

Nombre de bits transférables par seconde.

### **Trafic mensuel**

Nombre de Giga-octets transférés par mois entre l'hébergement et les visiteurs.

### **Espace disque**

Taille du disque dur allouée au client.

## **Préambule**

Atlantis Multimédia fournit ses prestations uniquement sur la base des conditions générales et des conditions de garantie. Le client autorise implicitement Atlantis Multimédia à citer son nom et son URL en référence.

Atlantis Multimédia se réserve le droit de refuser de développer un site non conforme à la morale. Le client est responsable du contenu de son site. Il s'engage à respecter les lois relatives aux protections des données, de service des télécommunications, des droits d'auteur en vigueur. Atlantis Multimédia se réserve le droit de bloquer ses services à un client qui ne respecterait pas ses obligations de paiement.

Dans le cas d'un développement non propriétaire le copyright des créations graphiques est ou programmation est possession d'Atlantis Multimédia.

Dans le cas d'un développement propriétaire le client est en pleine possession des copyrights relatifs au graphisme et au développement.

La facturation des prestations d'Atlantis Multimédia est basée sur la liste des prix en vigueur, ou selon l'offre faite par Atlantis Multimédia.

Atlantis Multimédia s'engage à maintenir confidentielles les informations relatives à ses clients et de ne les transmettre à des tiers qu'avec leur plein accord.

## **Conditions Générales de Vente**

### **Article 1. Acceptation des conditions**

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des conditions générales de vente énoncées dans ce document et déclare expressément les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre Atlantis Multimédia et son client. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

### **Article 2. Obligations de Atlantis Multimédia**

Atlantis Multimédia s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

### **Article 3. Signature de l'auteur**

Le client autorise implicitement Atlantis Multimédia à citer son nom et son URL en référence.

## Article 4. Détail des prestations

**4.1 - Conception :** La conception du site comprend l'étude du projet du site, le contenu des pages, la navigation. Le client remet le texte et les images des pages. Sont compris : la programmation, le téléchargement, la numérisation et l'optimisation des images, la mise en page des images, l'insertion de musique, d'animations. Celui-ci assure qu'il dispose des droits nécessaires pour la publication des textes, images, vidéos, sons et documents fournis à Atlantis Multimédia. Atlantis Multimédia se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteurs et autres problèmes légaux concernant les textes, images et éléments fournis par le client. D'autre part, et si le client en fait la demande, Atlantis Multimédia pourra faire usage d'illustrations, images, applets java, codes divers ou toutes autres technologies libres de droit ou utilisées sous licence conformément aux termes prescrits par l'auteur de ces éléments. Atlantis Multimédia décline toute responsabilité concernant ces documents. Enfin, des images, logos, illustrations, éléments de programmations et autres pourront être créés de toute pièce par Atlantis Multimédia, en respectant les desiderata éventuels du client. Atlantis Multimédia possède une copie de sauvegarde du site en cas d'anomalie technique au niveau de l'hébergement uniquement.

**4.2 - Mise en ligne :** La première mise on line consiste au transfert des fichiers et de la base de données du site terminé vers l'hébergement du client. Si l'hébergement n'est pas apte à recevoir le site, le cout de la mise en conformité de l'hébergement du client lui sera facturé.

**4.3 - Nom de domaine :** Le client est seul responsable du nom donné au domaine (monsie.fr, monservice.com, etc.). Atlantis Multimédia enregistrera, au nom du client, tout nom ou domaine dans les conditions définies entre les parties. Le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui. Atlantis Multimédia n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage, les conditions générales de vente de ces organismes s'appliquent donc. En cas de non paiement le nom de domaine peut ne pas être renouvelé.

**4.4 - Hébergement :** L'hébergement caractérise les ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet. Il s'agit de la location annuelle d'un espace disque sur le serveur. Le Webmaster ne peut pas être poursuivi pour des défauts liés au serveur sur lequel est hébergé le site du client. La responsabilité de la gestion du serveur relève de la société d'hébergement. Dans le cas où Atlantis Multimédia fera appel à une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet, Atlantis Multimédia facturera un prix en fonction du prix demandé par l'hébergeur pour cet hébergement. Atlantis Multimédia ne peut être tenu responsable des augmentations éventuelles.

Le client sera informé des augmentations éventuelles de l'hébergeur, impactant sur les coûts de l'hébergement.

**4.5 - Référencement, publicité du site :** Les moteurs de recherches permettent aux visiteurs de découvrir l'adresse d'un site qui les intéresse. La tâche du Webmaster consiste en une déclaration manuelle après des principaux moteurs de recherches (Google, Yahoo, Live ...) ainsi qu'éventuellement auprès d'une certaines quantités d'annuaires. Il ne peut être tenu responsable des réactions de ces sociétés. Les offres de référencement correspondent à la mise en place dans le code source des pages d'un certain nombre de mots clés permettant aux moteurs de recherche d'indexer le site. Il s'agit ici pour Atlantis Multimédia d'une obligation de moyens et non de résultat. Atlantis Multimédia ne saurait garantir la présence effective du site du client dans les moteurs et annuaires, ni les informations publiées par ceux-ci et tout autre site extérieur. Atlantis Multimédia

peut avoir recours à des liens sponsorisés auprès de sociétés spécialisées afin d'optimiser le référencement pour son client.

**4.6 - Maintenance :** L'ajout de contenu ou la modification du site du client se fera suivant la procédure définie de commun accord entre les parties. Seul le Webmaster pourra rajouter du contenu, et ce, toujours sous la responsabilité du client. Durant les 12 premiers mois suivant la mise en service du site, le client aura la possibilité de demander des modifications mineures du contenu du site, à concurrence de maximum 1 heure de travail par mois. Toute modification plus importante sera facturée séparément et fera l'objet d'un avenant. Ces mises à jour comprennent la modification des pages existantes (rajout ou modification de photos, de texte, etc...). Les mises à jour de type ajouts de pages supplémentaires, de fonctions, de modules, etc... ou modifications de la charte graphique feront l'objet d'un devis supplémentaire à la demande.

**4.7 - Support technique :** Atlantis Multimédia propose un support technique par e-mail (uniquement), gratuit et limité à un nombre raisonnable de messages par mois. Le support par e-mail est fourni en permanence, sans garantie de réponse immédiate. Le support technique concerne uniquement l'utilisation du site et des techniques apparentées directement à son utilisation. Atlantis Multimédia tentera de répondre à toute autre question sans garantie.

## Article 5. Contenu du site

Le contenu du site doit être en conformité avec les lois en vigueur. Atlantis Multimédia s'engage à maintenir confidentielles les données du site (mail client, password, produit, texte, photos ...) et ne les transmettre à des tiers qu'avec l'accord écrit du client. Atlantis Multimédia se réserve le droit de modifier les spécifications techniques de ses prestations à tout moment.

## Article 6. Obligations et responsabilité du client

**6.1 -** Le client reconnaît avoir reçu d'Atlantis Multimédia toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande et par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Le client s'engage à fournir à Atlantis Multimédia tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser le site conformément aux besoins et souhaits du client.

**6.2 -** En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs. Le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en

ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes mœurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette".

Le client garantit Atlantis Multimédia contre toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations hébergées.

**6.3** - Le client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site web en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

## **Article 7. Commande**

**7.1** - La commande est effectuée par l'intermédiaire d'un bon de commande rédigé par Atlantis Multimédia. La commande devient effective dès lors que Atlantis Multimédia a reçu le bon de commande daté, signé par le client et accompagné du montant de l'acompte prévu.

**7.2** - Le délai de validité du bon de commande ainsi que le montant de l'acompte demandé sont stipulés dans le bon de commande.

**7.3** - Le bon de commande est un élément contractuel indissociable des présentes conditions générales de vente.

**7.4** - Atlantis Multimédia se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un litige antérieur

**7.5** - Les suppléments éventuellement commandés à une période ultérieure doivent faire l'objet d'un nouveau bon de commande.

## **Article 8. Prix et facturation**

**8.1** - Compte tenu, du régime fiscal d'Atlantis Multimédia la TVA appliquée est de 19,6 %. Les prix sur les devis et factures sont donc exprimés en HT et en TTC et sont exprimés en Euros. Atlantis Multimédia est une SARL au capital social de 7500 €.

**8.2** - Les prix des prestations Internet et options fournies par Atlantis Multimédia font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur demande auprès d'Atlantis Multimédia. Les prix des prestations Internet et des options sont mentionnés dans le bon de commande.

Les parties conviennent que Atlantis Multimédia peut, de plein droit, modifier ses tarifs avec la formalité d'en informer le client et d'en obtenir son accord, si ces changements de tarifs ont une incidence sur le bon de commande et/ou le(s) contrat(s) du client. Toute modification des conditions générales ou particulières de vente, ainsi que l'introduction de nouvelles formules, options ou prix, fera l'objet d'une information et d'un accord du client, si le(s) contenu(s) de ces modifications interfèrent sur le bon de commande et/ou le(s) contrat(s) du client.

En cas de refus de la part du client de payer d'éventuelles augmentations de prestations extérieures souscrites par le client par l'intermédiaire d'Atlantis Multimédia (Hébergeur, Google Adword pour le référencement payant, Nom de domaine, Prestataire ou Partenaire extérieur X ...). Atlantis Multimédia se réserve le droit de ne plus honorer son contrat avec le dis prestataire et ne sera pas tenu pour responsable des dommages et cessation de service ainsi que tout autre désagrément encouru.

**8.3** - Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec Atlantis Multimédia, y compris dans le cas où un tiers payeur intervient au nom et pour le compte du client, lequel devra dans tous les cas être préalablement agréé expressément par Atlantis Multimédia. Le défaut total ou partiel de paiement 30 jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable : - L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu. - La suspension de toutes les prestations en cours, objet du contrat, sans préjudice pour Atlantis Multimédia d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article "Résiliation".

## Article 9. Règlement

Lors de l'acceptation des services, le client complètera et signera le devis, faisant office de bon de commande, émanant d'Atlantis Multimédia. Les modalités de paiement seront les suivantes définie dans ce dernier. Le règlement des prestations donnant lieu à un abonnement s'effectuera à réception de chaque facture concernant la période de référence. Pour les prestations supplémentaires hors contrat : après chaque réalisation, règlement sous 30 jours. En cas d'annulation des services du Webmaster par le client après la signature et la réception du bon de commande et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de 10% du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus. En cas d'annulation des services du Webmaster par le client pendant la réalisation des travaux, Atlantis Multimédia se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués. Les travaux commencent à la rédaction du cahier des charges et se terminent à la livraison du site. La finalisation du projet est certifiée par la validation conjointe du document de test et recettage, si le client ne répond pas par mail ou courrier dans un délai de 15 jours ouvrable à dater de la date d'envoi de ce document, le projet sera considéré comme terminé et Atlantis Multimédia n'aura plus aucun compte à rendre au client.

## Article 10. Réclamations

Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social de Atlantis Multimédia dans les huit jours qui suivent la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le client. Tout problème invoqué par le client concernant un ajout ou une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

## Article 11. Délais de livraison

Les délais de livraison sont fixés en accord avec le client selon le contrat, sous réserve que ce dernier fournisse les informations et éléments nécessaires dans les temps fixés par le cahier des charges. Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatifs. Atlantis Multimédia s'engage à mettre tous les moyens qui sont à sa disposition pour respecter les délais définis dans le cahier des charges. Le matériel destiné à la mise à jour sera publié dans les quinze jours suivant la date de son dépôt auprès d'Atlantis Multimédia.

## Article 12. Responsabilité de Atlantis Multimédia

Atlantis Multimédia s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour délivrer dans des conditions optimales ses services au client. La responsabilité d'Atlantis Multimédia envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, Atlantis Multimédia ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- 1.** le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées ainsi que tous fichiers, notamment les fichiers d'adresses, mais aussi le son, le texte, les images, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit ;
- 2.** les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès ;
- 3.** le non acheminement de courriers électroniques ou articles de forum de discussion ;
- 4.** la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier ;
- 5.** les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du client ;
- 6.** les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client ;
- 7.** les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client ;

8. les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale des services fournis par Atlantis Multimédia, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients. Atlantis Multimédia se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à ses services pour des raisons de maintenance sans droit à indemnités. Cependant, Atlantis Multimédia s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Atlantis Multimédia est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service. Atlantis Multimédia ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement qu'il met à disposition de ses clients. Cependant Atlantis Multimédia s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données de ses clients et effectuer des sauvegardes régulières. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

9. Atlantis Multimédia ne peut pas être tenu pour responsable de toute hypothétique perte de chiffre d'affaire de ces clients quelque en soit le motif.

## Article 13. Cas de force majeure

En cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français, rendant impossible l'exécution par l'une ou l'autre partie de ses obligations, les obligations respectives de Atlantis Multimédia et du client seront dans un premier temps suspendues. Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Atlantis Multimédia et le client seront alors déliés de leurs engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de part et d'autre de ce fait. Atlantis Multimédia ne sera pas tenu pour responsable pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnue par la jurisprudence.

## Article 14. Durée du contrat

Il convient de distinguer les différents types de contrat :

- **Contrat de réalisation** : Un contrat de réalisation d'un site web ou d'un contenu multimédia entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties, il est signé et trouve son issu à la validation du document de recettage certifiant que le site est conforme aux exigences du client telles que défini dans le cahier des charges. Après la finalisation du site le client peut demander des modifications minimales sur le site entraînant une charge de travail d'un maximum d'une heure de travail mensuel.

- **Contrat d'Hébergement** : Le contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il est signé pour une durée de 1 an à compter de la livraison des travaux. A l'issue de cette période chaque partie peut y mettre fin à condition d'avoir notifié sa décision à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception 3 mois avant la date anniversaire du contrat. A l'expiration de cette période d'une année, le contrat se renouvellera par tacite reconduction et par période de 12 mois sauf faculté pour l'une des deux parties d'y mettre fin à chaque date anniversaire, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée avec

avis de réception. Cette dénonciation ne donne droit à aucun remboursement ni aucun avoir. La dénonciation emporte règlement par le client de ses obligations financières vis à vis de Atlantis Multimédia. Toute période de facturation entamée reste due.

- **Contrat de Maintenance** : Les présentes conditions générales n'ont pas vocation à présenter le contrat de maintenance car ce contrat fait l'objet d'un nouveau document pouvant être personnalisé en fonction des désirs et moyens des parties et validé par ces derniers.

- **Contrat de Référencement**: Les présentes conditions générales n'ont pas vocation à présenter le contrat de Référencement car ce contrat fait l'objet d'un nouveau document pouvant être personnalisé en fonction des désirs et moyens des parties et validé par ces derniers.

- **Contrat de licence à la vente** : Les présentes conditions générales n'ont pas vocation à présenter le contrat de licence à la vente car ce contrat fait l'objet d'un nouveau document, présentant les différentes offres en fonction des revenus prévisionnels du site.

## Article 15. Suspension des services

En cas de non respect par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure demeurée infructueuse, par lettre recommandée avec avis de réception précisant les fautes contractuelles reprochées. Tout défaut de retard de paiement de la part du client ainsi que le non respect des obligations au titre des présentes conditions générales entraîne une suspension automatique des services. Le client est averti par lettre recommandée et un montant de trente (30) euros lui sera facturé à titre de frais de dossier pour la facture concernée. La résiliation du contrat liant le client à Atlantis Multimédia est encourue de plein droit trente (30) jours après mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse.

## Article 16. Respect des droits d'auteur et traitement des images

Le client s'engage à fournir uniquement des images ou du texte dont l'autorisation de reproduction lui a été accordée par les détenteurs de ces droits. Les images ou les textes dont le client est l'auteur ne pourront pas être protégés contre la reproduction par des tiers à cause des techniques informatiques. Le client autorise Atlantis Multimédia à effectuer des traitements informatiques pour optimiser les images fournies, sans toutefois en modifier la teneur ou le sens sans son autorisation. Dans le cas d'un développement propriétaire le copyright des créations graphiques ou programmation est possession du client et est transféré lors du paiement du solde de la facture.

## Article 17. Confidentialité

Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

## Article 18. Informatique et libertés

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", le traitement des informations nominatives relatives au client a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès d'Atlantis Multimédia. Atlantis Multimédia s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées de ses clients à un tiers.

## Article 19. Modifications

Les parties conviennent qu'Atlantis Multimédia peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le client et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales.

## Article 20. Loi applicable - Attribution de compétence

Le contrat de création de site est soumis à la loi française. En cas de litige survenant à l'occasion du contrat, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Marseille (13), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou les procédures conservatoires. Conditions de Garantie Atlantis Multimédia offre une garantie à vie sur les sites développés par ses soins. Les sites créés par Atlantis Multimédia sont garantis contre tout bug pour la durée et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1. La garantie porte sur la création de code en différents langages de programmation.
2. La durée de la garantie est illimitée.
3. La garantie prend effet à partir de la date du paiement du solde de tout compte.
4. La garantie s'applique uniquement au site d'origine livré par Atlantis Multimédia. Seules les pages entièrement développées par Atlantis Multimédia sont qualifiées d'origine. Toutes modifications apportées par un tiers à l'un des fichiers entraînent l'annulation totale de cette garantie.

- 5.** La garantie s'applique également sur les mises à jour d'un site créé par Atlantis Multimédia et réalisées par ses soins.
- 6.** Le code développé par Atlantis Multimédia, livré au client pour qu'il l'intègre lui même dans un site, est également sous garantie. Toutefois Atlantis Multimédia n'est en aucun cas responsable pour la totalité de la page dans laquelle ledit code a été inclus.
- 7.** Est qualifié de bug tout problème survenant au sein d'une page et entraînant le non affichage ou l'affichage incomplet de la page, tout dysfonctionnement des pages en interaction avec la base de données, toute définition incorrecte des objets de la base.
- 8.** N'est pas qualifié de bug tout problème dû au dysfonctionnement du serveur, de la base de données, aux problèmes de connexion, au dysfonctionnement de la ligne téléphonique ou à la surcharge du réseau. La garantie ne couvre pas les logiciels, et autres technologies, développées par des tiers.
- 9.** La garantie couvre gratuitement la recherche du bug, la réparation du bug et l'intégration des modifications au reste du site.
- 10.** La garantie ne couvre pas les bugs dus à une installation ou une intégration du site effectuée par des tiers.
- 11.** La garantie ne couvre pas les bugs dus à un déplacement des pages à l'intérieur du site effectué par des tiers.
- 12.** Pour bénéficier des réparations sous garantie, le client doit annoncer le problème par écrit ou par e-mail à Atlantis Multimédia.
- 13.** Le code créé par Atlantis Multimédia est entièrement garanti. Toutefois, tous problèmes indépendants de Atlantis Multimédia, tel que, notamment, la défaillance d'un hébergeur, n'entrent pas dans les conditions de garantie de Atlantis Multimédia.
- 14.** N'est pas pris en charge le contenu éditorial inséré dans le site par le client via un système de backoffice. Le client doit s'assurer que le contenu inséré est exempt de tout script malicieux avant d'effectuer une mise en ligne.
- 15.** L'arrêt d'activité d'Atlantis Multimédia pourra entrainer si c'est le souhait du client le transfert des contenus, codes et compétences via un éditeur web tierce choisi par le client et conseillé par Atlantis Multimédia. La garanti est donc transféré à l'éditeur tiers et le site sera soumis à ses conditions générales les conditions générales d'Atlantis Multimédia demeurant nulles. Si le client n'intervient pas dans un délai de 10 jours suite à son information écrite de l'arrêt d'activité, le devenir des développements et du contenu éditorial ne seront pas sous la responsabilité d'Atlantis Multimédia.
- 16.** Dans le cas d'un arrêt d'activité du client après la réalisation du produit multimédia par Atlantis Multimédia (Confirmé par le document de recettage signé par les deux parties), le contenu éditorial du site, les textes, les images, les photos, les slogans, le(s) nom(s), la(s) marque(s), les produits, les fichiers clients resteront la propriété du client si ce dernier en fait la demande; si aucune demande n'est faite 3 mois après la cessation d'activités les données seront supprimés des serveurs d'Atlantis Multimédia. Atlantis multimédia ne pourra disposer du contenu éditorial et base de données client du site.

Dans le cas d'un arrêt d'activité du client durant la période de réalisation du produit multimédia aucun contenu ne pourra être cédé ou livré au client quelque soit l'état des paiements effectués par le client.

**17.** Lors d'un non renouvellement de contrat (site Internet ou hébergement ou maintenance) par Atlantis Multimédia, selon les modalités de l'article 13 ou de l'article 14 ou de l'article 15 des Conditions Générales de Vente, Atlantis MultiMedia devra procéder au transfert des données, codes, contenus et compétences à un éditeur web tierce choisi par le client (ou au client directement), sans frais.

Lors d'un non renouvellement de contrat (site Internet ou hébergement ou maintenance) par le client dans le cas d'un développement non propriétaire le contenu éditorial sera remis au client sous la forme de fichiers excel, d'export de base de données SQL, de fichiers PDF, de fichier Word ou de fichiers multimédias (Photos, sons, vidéos) mais en aucun cas le code source du site ne pourra être cédé car il s'agirait d'une méthode frauduleuse pour acquérir un code source sans l'avoir payé. Dans le cas d'un développement propriétaire l'intégralité du code source et des éléments éditoriaux seront remis au client selon les modalités de l'article 13, 14 ou 15.

**18.** Durant toute la durée du/des contrat(s) ou lors d'un non renouvellement de contrat (Site Internet, Hébergement, Maintenance...) ou dans le cas de la cessation d'activité de l'une des deux parties ; le contenu éditorial du site, les textes, les images, les photos, les slogans, le(s) nom(s), la(s) marque(s), les produits, les fichiers clients sont et resteront la propriété du client.

Le client :

(Nommé, Signature, daté suivi de la mention « Lu et approuvé »)

Atlantis Multimédia :

(Signature, daté suivi de la mention « Lu et approuvé »)